

AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-CLAUDE

2015-2020, prolongé jusqu'en 2022

Protocole d'engagements renforcés et
réciproques



Préambule

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers.

Ce protocole s'appuie notamment, sur le Pacte de Dijon « *Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons* », d'avril 2018 et la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Le contrat de ville de Saint-Claude a été signé le 29 septembre 2015 dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui désigne le quartier des Avignonnets et l'ensemble Chabot-Miroir comme quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Ce contrat fait suite au Contrat Urbain de Cohésion Social (CUCS) signé en 2006 sur Chabot et Avignonnets, et au classement du quartier des Avignonnets en Zone Urbaine Sensible (ZUS) depuis 1996.

Le pilotage du contrat de Ville est porté par la commune de Saint-Claude.

Ce Protocole d'engagements renforcés et réciproques proroge le contrat de Ville, initialement signé pour la période 2015-2020, jusqu'en 2022.

Objet de l'avenant

L'objectif de ce protocole est d'apporter une visibilité aux enjeux ciblés dans le contrat de ville, et d'appuyer certaines de leurs intentions au regard des évolutions constatées sur les quartiers avec :

- un recentrage et une clarification de ces enjeux en s'appuyant d'une part sur l'évaluation à mi-parcours et d'autre part sur les axes de mobilisations nationales de l'Etat qui concernent le territoire.
- L'amélioration de l'opérationnalité des interventions entre les différents signataires du contrat de ville et les différentes échelles territoriales (Etat, EPCI, Région, Ville...), par la clarification des objectifs communs et l'identification des moyens à disposition.
- La préfiguration des axes prioritaires pour le territoire au-delà de 2022.

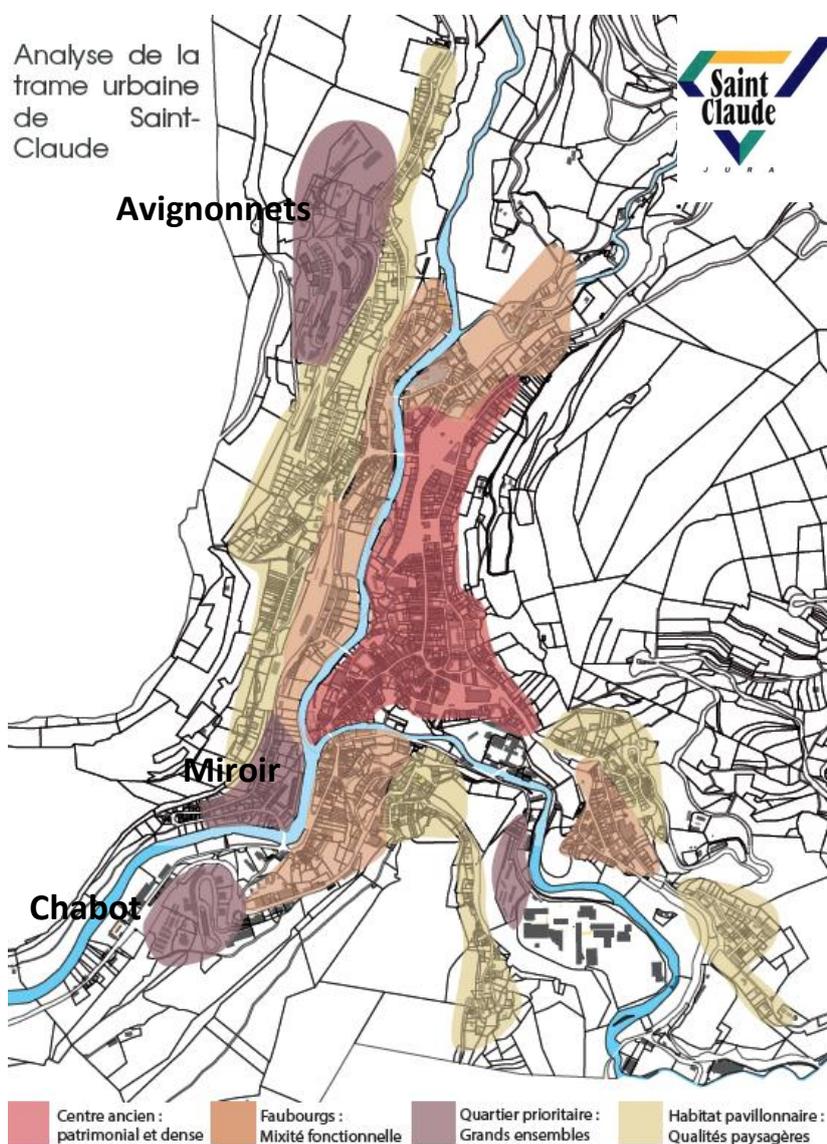
1. Synthèse de l'évaluation à mi-parcours :

L'évaluation réalisée par la mission Politique de la Ville en 2018 en collaboration avec l'Etat, ainsi que l'étude santé menée début 2019 (voir en annexe), montrent que les écarts de conditions de vies entre Saint-Claude et ses QPV sont toujours observables (ce qui est également le cas au niveau national), et se sont accrus sur certains aspects.

1.1. Faits marquants à l'échelle de la commune 2015-2018 :

Sur une commune de la taille de Saint-Claude, avec deux quartiers prioritaires inclus dans le tissu urbain, les projets et événements qui se jouent à l'échelle de la ville ont un impact direct sur les habitants des quartiers.

Une partie du centre-ville, ainsi que ses services structurants sont à inclure dans la notion de **quartier vécu** :



Le **quartier vécu** correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, lieux culturels, équipements sportifs, zones d'activité, de détente, etc.).

Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

- **Les services structurants**

La fermeture de services hospitaliers (maternité, chirurgie conventionnelle, pédiatrie) a mobilisé les citoyens, y compris des quartiers, et reste une décision mal comprise par les habitants, entretenant l'impression d'isolement, malgré la réorganisation progressive d'une offre de soins et consultations. Cette fermeture a été suivie du **départ en retraite de deux médecins généralistes** qui recevaient de nombreux patients des quartiers, ce qui complexifie de façon tangible leur accès au soin, notamment pour les nombreuses familles des Avignonnets.

De fait, les médecins de Saint-Claude refusent également de nouveaux patients, qui doivent se reporter sur l'offre des communes environnantes et/ou solliciter, selon les cas, encore plus les urgences de l'hôpital.

Les habitants des quartiers, peu ou pas véhiculés, témoignent donc de vraies difficultés pour se rendre chez les professionnels de santé.

« Y'a 2 médecins qui étaient sur Saint-Claude depuis très longtemps qui ont pris leur retraite et maintenant beaucoup d'habitants se retrouvent sans médecins, on est obligé d'aller à l'extérieur ».

*Témoignage d'habitante des Avignonnets extrait du « diagnostic santé social »
ORS / université de Besançon- Juin 2019*

Une Maison de santé est en construction à proximité du quartier Chabot, dont l'objectif est d'attirer de nouveaux praticiens.

La nouvelle médiathèque de Saint-Claude, ouverte en 2017, offre de grandes opportunités d'interventions et de création du lien auprès des jeunes, biens comprises autant par les intervenants jeunesse, que par l'équipe de la médiathèque. Elle attire de nombreux jeunes, notamment des quartiers, qui l'utilisent comme lieu de rencontre, ce qui pose de fait la question du partage de l'espace entre les différents publics, notamment le mercredi après-midi et en fin de journée.

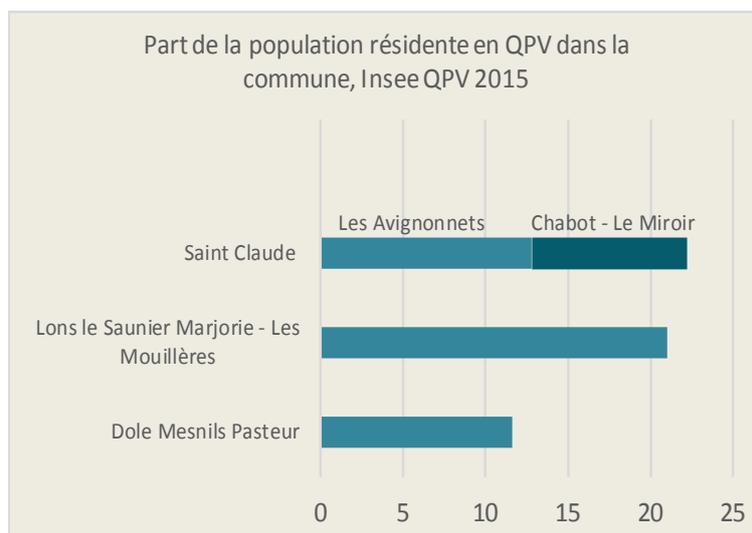
« La médiathèque c'est un endroit où se retrouvent les gens, c'est devenu un lieu de squattage. »

*Témoignage d'un jeune des quartiers extrait du « diagnostic santé social ».
ORS / université de Besançon- Juin 2019*

Ce témoignage illustre bien la notion de quartier vécu, qui s'applique à des infrastructures situées en centre-ville.

- **Une ville peu attractive...mais des actions de redynamisation**

Dans une ville qui perd des habitants, avec le passage symbolique en dessous des 10 000 habitants, le **poids de la population des quartiers a évolué plutôt à la hausse**, représentant **désormais plus d'un habitant sur cinq**.



Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Bourgs Centres » de la Région Bourgogne Franche-Comté, la Ville a élaboré un programme de revitalisation avec notamment **la requalification complète du centre-ville**, qui a été inauguré début septembre 2019, mais aussi d'autres actions sur les années à venir en fonction de la mobilisation des financements nécessaires.

La révision du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de la ville a été lancée en septembre 2019 et permettra de repenser de manière globale le territoire et d'anticiper les évolutions à venir. La question des quartiers sera bien sûr intégrée dans cette réflexion.

Un travail sur les **connections** douces et agréables (vélo, piéton) entre les quartiers et le centre-ville est également prévu, ce qui permettrait d'atténuer l'impression d'éloignement.

Un travail à l'échelle globale sur **l'habitat**, avec en réflexion le lancement d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**, permettrait de proposer des logements adaptés, notamment aux familles et aux personnes âgées. Un programme de mixité plus ambitieux pourrait ainsi être déployé.

- **Economie et emploi : une stabilisation**

Si le **contexte économique** est plutôt favorable depuis 2018, dans la Région et dans le Jura, avec un chômage en baisse générale, Saint-Claude n'en bénéficie qu'à la marge, et les quartiers quasiment pas, avec des chiffres qui restent en décalage important.

	Taux de chômage (2015)
Jura	10.9 %
Zone économique Saint-Claude	12 %
Commune de Saint-Claude	18.5 %
Chabot	34 %
Avignonnets	46.5 %

1.2. **Faits marquants dans les quartiers (chiffres INSEE 2015) :**

Les deux quartiers, Avignonnets et Chabot-Miroir, ont pour points communs une population qui présente des critères de vulnérabilité (niveau de vie, proportion d'étrangers, taux de chômage, nombre de familles monoparentales...); cependant chaque quartier a des singularités de plus en plus marquées.

- **Quartier des Avignonnets :**

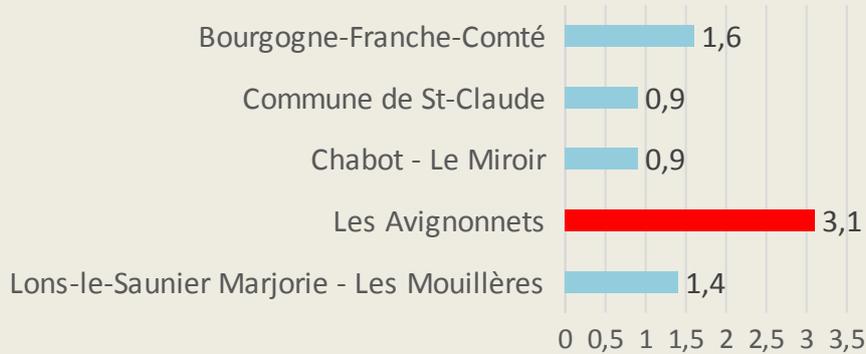
Le quartier des Avignonnets est un quartier **particulièrement jeune**, avec de très nombreuses familles, et sa population, contrairement à celle de la commune, a tendance à s'accroître :

2006 : 1141 habitants

2015 : 1322 habitants

L'école des Avignonnets est d'ailleurs celle qui résiste le mieux à l'érosion des effectifs scolaires.

Indice de jeunesse : 0 à 19 ans /60 ans et plus, Insee QPV 2015



A noter : L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. S'il est inférieur à 1, il témoigne de la prédominance d'une population âgée et s'il est supérieur à 1, il témoigne de la prédominance d'une population jeune.

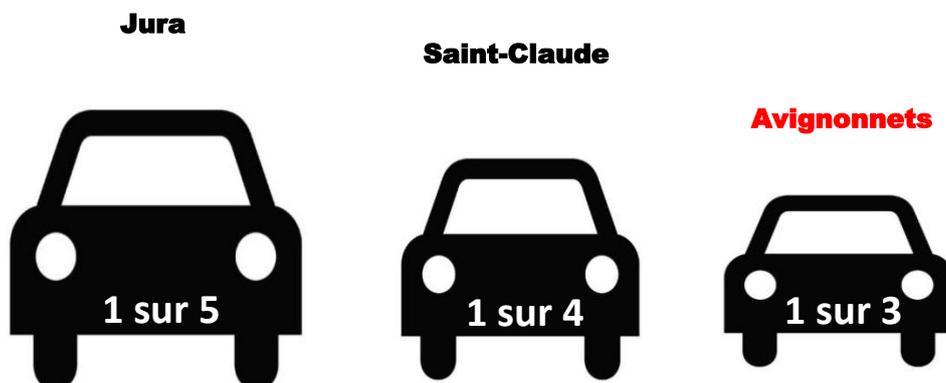
La proportion de la population étrangère augmente en atteignant plus du tiers de la population. Une tendance à l'accroissement du décrochage du quartier se confirme avec notamment un taux d'emploi très faible chez les femmes : de 29 % contre 55% sur l'ensemble de la commune en 2010.

La mobilité est une question saillante aux Avignonnets : **1 habitant sur 3 n'a pas de voiture**, contre 1 sur 4 à Saint-Claude, ce qui est déjà le taux parmi les plus bas du Jura.

A noter qu'à Chabot, le taux d'équipement en véhicule est au contraire légèrement supérieur à celui de Saint-Claude.

Les distances à pied pour accéder à l'emploi ou la plupart des services et commerces excèdent 25 minutes, ce qui peut s'avérer complexe notamment pour les familles de jeunes enfants, ou les personnes âgées. Les horaires des bus ne permettent pas de couvrir tous les besoins, même si ce service est plébiscité.

Mobilité : le nombre d'habitants **SANS** voitures :



Des faits **d'incivilités** accrus sont constatés aux Avignonnets depuis 2018 (caillassage de véhicules de gendarmerie, intrusion dans des locaux publics). Ils sont le fait de mineurs identifiés, souvent des cas complexes. Ces phénomènes font partie des éléments qui ont motivé la constitution d'une cellule de veille du CLSPD. L'inoccupation et des carences socio-éducatives dans la famille sont souvent évoquées par les acteurs et les jeunes eux-mêmes.

« Tellement il n'y a rien à faire, ils traînent, ils n'ont pas de thunes donc ils volent et ils continuent et ils ont de mauvaises fréquentations. »

*Témoignage d'un jeune des quartiers extrait du « diagnostic santé social ».
ORS / université de Besançon- Juin 2019*

Le rôle de l'école du quartier est identifié comme un bon relais d'intervention auprès des familles et un repère positif pour les enfants. Le dédoublement des classes (REP) a été effectif, afin de permettre un travail plus individualisé.

L'Espace Mosaïque (centre social) propose depuis 2016 les services d'une agence postale communale, ainsi qu'une salle polyvalente rénovée. C'est un lieu reconnu pour l'accès aux droits des familles, ainsi que pour l'offre d'animations et d'activités dans le quartier.

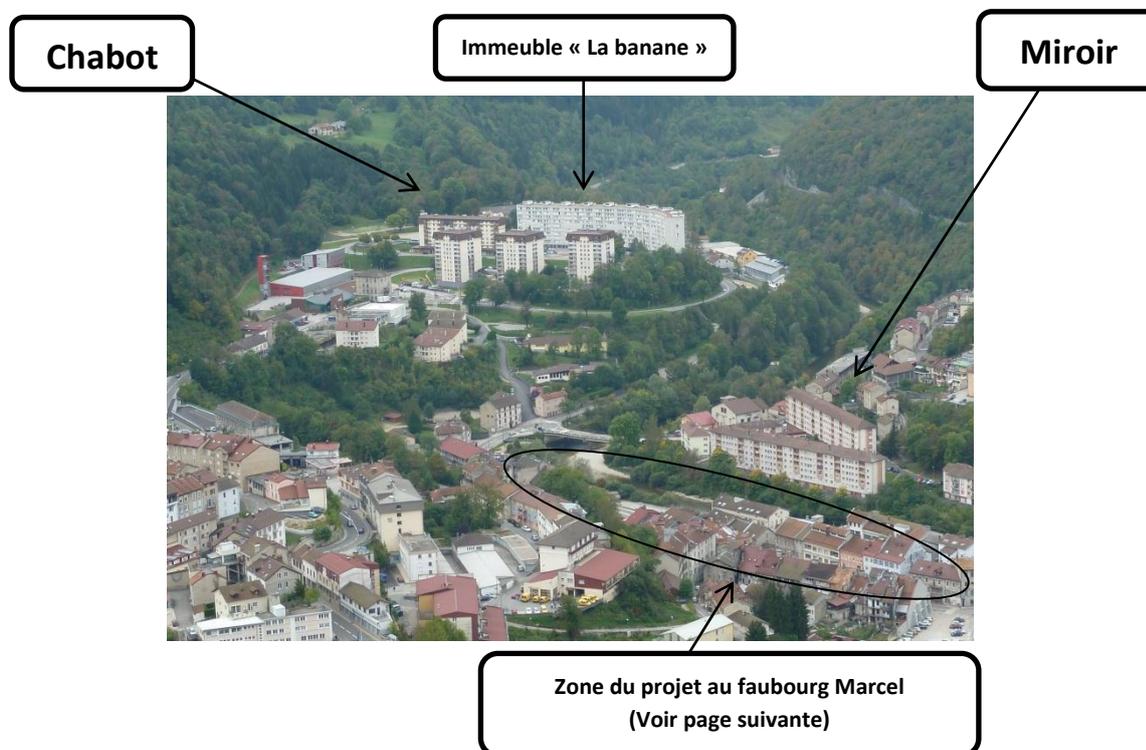
Il n'y a pas eu d'interventions urbaines conséquentes sur le quartier depuis 2016, hormis l'entretien et les réparations courantes.



De plus les tours situées au 12 rue de Franche-Comté, au 10 et 11 avenue du Général de Gaulle et au 34 rue Henri Dunant, qui devaient être démolies, ne l'ont toujours pas été du fait du désengagement de la SEMCODA ; par conséquent l'OPH n'est pas en mesure à ce jour d'en assumer seul le coût. Le 12 rue de Franche-Comté est progressivement vidé et les 10-11 avenue du Général De Gaulle et 34 rue Henri Dunant le sont déjà, donnant une impression de tours « fantômes » et accentuant le sentiment d'abandon du quartier.

- **Quartier de Chabot-Miroir :**

Chabot-Miroir a une population en déclin, surtout sur le quartier Chabot, et c'est un quartier marqué par une **population plus âgée** (+ de 30 % de 60 ans et plus). La population a baissé (-6.8% depuis 2006), mais cette baisse reste moins marquée jusqu'en 2015 que celle constatée sur l'ensemble de la commune.



La « banane », immeuble emblématique de l'OPH de 171 logements située au 4-13 rue du Commandant Vallin, est progressivement vidée et a été partiellement murée en 2019, donnant là aussi une impression de tour « fantôme » et accentuant le sentiment d'abandon du quartier.

L'OPH mène une politique de relogement, inscrite dans la convention sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour accompagner les locataires dont la plupart souhaitent rester dans le quartier.

Depuis que la tour est quasiment vidée, des phénomènes de dégradations sont apparus, notamment sur le foyer des sapins (foyer dynamique de personnes âgées dans le quartier) situé à l'arrière de la « banane » et désormais isolé, sans la « surveillance naturelle » de ses résidents.

La fermeture de l'antenne du centre social de Chabot est effective depuis juillet 2019.

Une réflexion a été amorcée sur un lieu favorisant le lien social (accompagnement des familles et/ou animations) en étudiant par exemple la possibilité de mutualiser des locaux existants, comme le centre de loisirs ou une salle municipale située dans le quartier du Miroir.

>> Focus : **Projet de réaménagement et de renaturation des berges de la Bienne au faubourg Marcel.**

Ce projet, en plusieurs phases, de réaménagement et de renaturation des berges de la Bienne dans le quartier du Faubourg, proche de Miroir et Chabot, a pour ambition de réaliser à proximité de ces quartiers un espace de loisirs et de promenade très qualitatif en bord de rivière.



La participation des habitants de Faubourg-Chabot-Miroir sera déjà sollicitée pour la mise en place d'un aménagement temporaire en fin de phase 1 après la démolition d'une friche industrielle en bord de rivière.

- **Dans les deux quartiers, Avignonnets et Chabot-Miroir :**

Des associations sont désormais bien présentes et reconnues sur les quartiers, comme le CPIE, les Jardins partagés, la fraternelle et certains clubs sportifs, mais une meilleure coordination serait nécessaire pour offrir à la population une offre plus lisible.

2. Objectifs et enjeux :

Les enjeux initiaux définis dans le contrat de ville restent les mêmes, mais il convient de préciser les publics à cibler prioritairement et les actions à renforcer.

A noter que l'annexe 1 de la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers précise qu'il faut accorder **une place majeure au volet enfance et soutien à la parentalité**.

2.1. Pour le quartier des Avignonnets :

Cibles prioritaires :



Jeunes ados et jeunes adultes



Familles avec jeunes enfants

et particulièrement **les femmes**



Actions à renforcer d'ici à 2022:

- ⇒ **Action favorisant le bien-être et la santé des familles et des jeunes**
- ⇒ **Aide à la mobilité**
- ⇒ **Cadre de vie : embellissement, entretien, tranquillité publique**

2.2. Pour le quartier de Chabot-Miroir :

Cibles prioritaires :



Personnes âgées et familles



Actions à renforcer d'ici 2022

- ⇒ **Actions favorisant le lien intergénérationnel et le lien social**
- ⇒ **Cadre de vie et urbanisme : embellissement, entretien, identification d'un lieu de rencontres et d'animations**

2.3. Pour les deux quartiers :

- ⇒ **Accorder une place majeure au volet enfance et soutien à la parentalité par le renforcement des dispositifs existants et/ou la mise en place d'actions.**
- ⇒ **Lever les freins à l'emploi, notamment chez les jeunes et les femmes.**
- ⇒ **Travailler à la recherche de financement pour la déconstruction des immeubles mentionnés plus haut.**

Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Sécurité / prévention des troubles à l'ordre public

Pour la collectivité (enjeux et intentions)	Pour l'Etat (mesures d'accompagnement)	Autre(s) signataire(s) concernés
Cellule de veille opérationnelle au sein du CLSPD Cellule de veille opérationnelle au sein du CLSM	FIPDR	
Repenser la prévention spécialisée	FIPDR	Département : soutien à la prévention spécialisée
	Police de Sécurité du Quotidien en place	

Logement et cadre de vie

Pour la collectivité (enjeux et intentions)	Pour l'Etat (mesures d'accompagnement)	Autre(s) signataire(s) concernés
Intervenir rapidement dans les quartiers : nettoyage, remplacement, réparation, etc...		OPH
Positionner les quartiers dans le projet urbain dans le cadre de la révision du PLU, afin de préfigurer les futurs grands projets (OPAH, ORT..)	Dispositif ORT ? Futur PNRU ?	Caisse des dépôts
Travailler à l'embellissement des quartiers et à l'amélioration de la fonctionnalité : améliorer les connections piétonnes vers et dans les quartiers, rénover des espaces de rencontre et de passage	Futur PNRU ? Dispositif ORT ? DETR / DSIL / FNADT	Caisse des dépôts Département Région BFC : convention de cohésion sociale et urbaine, volet investissement (jusqu'en 2020)

Renforcement du lien social

Pour la collectivité (enjeux et intentions)	Pour l'Etat (mesures d'accompagnement)	Autre(s) signataire(s) concernés
Soutenir et coordonner l'action des associations et des acteurs publics dans les quartiers	1 poste Adulte Relais financé pour 3 ans à la Maison des Associations	
Maintenir des actions du Centre Social Espace Mosaïque dans les deux quartiers	Soutien des actions de la ville via l'appel à projets Politique de la Ville	CAF
Mise en veille sur les Maisons France Services (MFS) souhaitées par le gouvernement	Etat via FNADT et fonds inter-opérateurs (30000€/an)	CAF, Pôle Emploi, ARS, OPH, Caisse des dépôts,
Mener et soutenir des formes innovantes de participation à l'aménagement de l'espace public en vue de relancer un Conseil Citoyen		Région Bourgogne Franche-Comté : convention de cohésion sociale et urbaine, volet investissement (jusqu'en 2020)
Identifier et faire fonctionner un lieu mutualisé favorisant le lien dans le quartier Chabot-Miroir	DETR / DSIL / FNADT	OPH

Environnement éducatif et jeunesse

Pour la collectivité (enjeux et intentions)	Pour l'Etat (mesures d'accompagnement)	Autre(s) signataire(s) concernés
<p>Actions en direction de la jeunesse et du soutien à la parentalité à poursuivre et amplifier (CRE et CLAS par exemple)</p>	<p>Soutien des actions de la ville via l'appel à projets Politique de la Ville</p>	<p>CAF</p>
<p>Actions en direction des jeunes, et des adolescents notamment, via une présence accrue du Centre Ados par exemple (city stades, séjours, sorties..) et via le soutien aux associations pour leurs actions en direction du public jeune et adolescent</p>	<p>Soutien des actions de la ville et des associations via l'appel à projets Politique de la Ville</p>	<p>Région BFC via l'AAP / FAP</p>
<p>Actions éducatives à l'école et dans l'espace public via l'accueil de loisirs et le soutien à la mobilisation associative</p>	<p>Soutien des actions de la ville et des associations via l'appel à projets Politique de la Ville</p>	<p>Région BFC via l'AAP / FAP</p>
<p>Développer des supports d'actions en direction de la jeunesse : chantiers-séjours, chantiers éducatifs,...</p>		<p>CAF, Département</p>

Emploi et insertion professionnelle

Pour la collectivité (enjeux et intentions)	Pour l'Etat (mesures d'accompagnement)	Autre(s) signataire(s) concernés
Favoriser l'aide à la mobilité (carte solidaire, prêt de VAE par exemple) Soutenir l'accès à la formation et à l'emploi (accueil de stagiaires, apprentis, stages 3 ^{ème} , tutorat du CRE, par exemple)		CCHJSC Région

Accès au soin

Pour la collectivité (enjeux et intentions)	Pour l'Etat (mesures d'accompagnement)	Autre(s) signataire(s) concernés
Maintien des Point Info Santé (PIS) et communiquer auprès des familles et enfants via l'école Permanence médecin PMI dans le quartier des Avignonnets ?		Département, ARS Département, ARS